



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 2 octobre 2020

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 20 juillet 2020, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet d'extension de la zone d'activité économique à Issoudun (36).

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article R. 122-7 II du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Monsieur André LAIGNEL
Président de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun
Communauté de communes du Pays d'Issoudun
Hôtel de Ville Place des Droits de l'Homme BP 150
36105 ISSOUDUN